



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 29 octobre 2018**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la modification du Règlement général de Commune du 23 mai 2016 et plus particulièrement des dispositions concernant la majorité absolue lors des votes
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant l'adhésion de la Commune de Boudry au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la fixation du taux de l'impôt foncier suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 ayant pour objet le remplacement du chauffage à mazout du collège de Vauvilliers par le raccordement au chauffage à distance (CAD) du plateau de la Gare et l'évacuation de la citerne
7. Interpellation concernant la pose d'une climatisation en toiture aux Advoz 21a, déposée par MM. B. Thomson et B. Geiser
8. Informations du Conseil communal
9. Questions

1. Appel

32 conseillers généraux sont présents.

Mme I. Zürcher Vuillaume, ainsi que MM. S. Agbaro, P.-A. Cachelin, S. Keller, N. Rousseau et K. Bangana sont excusés. MM. D. Aubry et A. Mary sont absents.

La majorité absolue est fixée à 17.

M. J. Buschini est nommé questeur, en remplacement de M. K. Bangana excusé.

Le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Conseiller généraux, MM. S. Ciullo et M. Zürcher.

2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président n'a pas reçu de correspondance.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la modification du Règlement général de Commune du 23 mai 2016 et plus particulièrement des dispositions concernant la majorité absolue lors des votes

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à 6 voix et une abstention.

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que le groupe a porté toute son attention à ce point de l'ordre du jour. Il constate qu'il a été évoqué dans la séance du 25 juin 2018 et a été soutenu par 25 voix pour, 1 non et 2 abstentions. Les arguments contre ce changement sont la crainte de permettre de faire passer trop facilement un objet à l'ordre du jour s'il y a beaucoup d'abstentions. Le fait de s'abstenir ne veut pas forcément dire que l'on est sans avis, mais peut-être qu'on est hésitant à conclure. Dans ce cas, il faudrait une interruption de séance pour permettre le débat à l'interne des groupes. Les arguments pour seraient de faire ce changement en passant à la majorité simple, pour, entre autres, vérifier si le fonctionnement des discussions s'améliore, et dans quel sens. Si cela ne donne pas satisfaction, il y aurait possibilité de revenir à la majorité absolue en remodifiant le Règlement Général de Commune à l'article 50, al. 2. Le PLR soutiendra cette modification dans sa grande majorité. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme E. Buschini, au nom du PS, déclare qu'une abstention veut tout simplement dire qu'une personne ne veut pas ou ne peut pas s'exprimer ou qu'elle ne veut pas ou ne peut pas donner son avis. C'est donc pour le parti socialiste, ni un oui, ni un non. De ce fait, un objet ne peut pas être refusé, ni accepté, en comptant les abstentions. Cette proposition de modification aidera, dans le futur, à prendre en compte les votes tels qu'ils sont exprimés. C'est une adaptation au Règlement qui va permettre de compter les voix exprimées et de prendre en compte les abstentions comme vote nul. En acceptant ce rapport, les résultats seront clairs et cela évitera des discussions, voire des frustrations. Le groupe n'a pas dû débattre longtemps pour accepter dans son ensemble cette proposition de modification et

remercie les auteurs pour son rapport. Pour terminer, Mme E. Buschini rappelle à M. B. Geiser que pour obtenir une interruption de séance, il suffit de trois ou cinq voix, c'est donc très facile à demander et il ne lui semble pas que cela ait déjà été refusé.

M. P. Meisterhans, au nom du PLR, dit que si le groupe demande une interruption de séance, il souhaiterait aussi avoir un endroit pour discuter.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il y a, à l'étage au-dessus, la salle des Mariages et également la salle qui est en face du bureau utilisé pour le Conseil communal et cette dernière sera bientôt rénovée. Elle pourra aussi être utilisée par un groupe.

M. B. Geiser, en son nom, souhaite dire qu'il a bien entendu la remarque de Mme E. Buschini et qu'il le savait.

M. D. Schürch ajoute que ce rapport est relativement simple. Il souhaite ainsi éviter de revivre le psychodrame qui a eu lieu aux Buchilles sur un vote. La formulation correspond aux règlements-types que l'Etat fournit aux communes. Il s'est quand même posé une question durant le débat de ce soir, dans le cas du vote des Buchilles, il a été considéré que les abstentions étaient un vote négatif, mais finalement, c'était peut-être un vote positif... C'est pour clarifier cette question qu'il a été décidé de procéder à cette modification et il pense que cela sera un bon fonctionnement pour l'avenir des débats.

Au vote, le rapport est accepté à 29 voix contre 1 et 1 abstention.

4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant l'adhésion de la Commune de Boudry au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)**

M. P. Quinche déclare que le rapport est explicite. Il dit également qu'il a essayé d'inviter un maximum de gens à la séance d'information qui a eu lieu récemment à Marin. En plus, il précise qu'il y a déjà 13 ou 14 communes qui ont déjà approuvé ce même rapport. La commune de La Grande Béroche, comme chacun a pu le lire, a renvoyé ce rapport au prochain Conseil général, parce que qu'il y a quelques frustrations au sujet du lieu de départ des véhicules d'intervention pour cette région. Il ne souhaite pas que Boudry se laisse influencer par cela. Si La Grande Béroche ne rend pas son verdict dans les délais, elle se verra imposer par le Canton un contrat de prestations, sans possibilité de s'exprimer parce qu'elle ne fera pas encore partie du grand syndicat. La Commune de Boudry souhaite en faire partie. Il remercie l'assemblée de son attention.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. La Commission a souligné l'énorme travail réalisé dans la création de ce syndicat, surtout de la part des conseillers communaux des différentes communes. L'arrêté et le règlement ont été acceptés à l'unanimité. Toutefois, un commissaire propose une modification du règlement communal pour garantir que l'information passe au législatif et, en particulier, aux commissions correspondantes. Il était trop tard pour une pareille procédure aujourd'hui. Un projet pourrait être présenté lors d'une prochaine séance.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, dit que le groupe a étudié ce rapport et que les membres présents lors de la préparation de cette séance l'ont accepté. Ce rapport concerne la suite de la réorganisation et la création du syndicat pour les sapeurs-pompiers. Dans un souci de coordination, entre les services de secours, il est préférable de réunir les forces et de les avoir sous une seule organisation. Le Service du feu travaille en collaboration avec la PCI (protection civile) lors de certaines interventions. Il est logique qu'un rapprochement se fasse afin d'avoir une meilleure coordination. Bien que ce soit Neuchâtel qui

soit le garant de la gestion et de l'organisation du syndicat, pour une question de logistique, les communes membres auront également leurs mots à dire. Boudry a tout intérêt à y adhérer, car comme le dit l'adage, « l'union fait la force ». Cette adhésion n'est qu'une partie du travail qui reste à fournir dans ce syndicat. Il invite l'assemblée à accepter ce rapport.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que la complexité et la technicité du présent rapport sont relevés et sa qualité est notée. Il félicite les membres du groupe qui ont la compétence de sa lecture et de son appréciation. Plusieurs questions sont posées notamment sur les conclusions de la page 4, les coûts au-delà de 2022, l'impression d'une décision imposée, la pondération des voix de la page 14, l'impact sur les infrastructures actuelles, la gestion future des incidents, la différence des taux des annexes 2 et 3, l'absence d'un modèle de contrat de prestations de services. Les réponses apportées sont jugées satisfaisantes et renforcent la nécessité d'adhésion de la Commune à ce syndicat. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera dans son unanimité le présent arrêté. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, en son nom, ajoute concernant ce qui a été dit par le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, qu'une modification du Règlement général de Commune sera déposée à la prochaine séance du Conseil général, normalement, pour proposer une plus grande intégration du Conseil général dans les différents syndicats intercommunaux.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

M. P. Quinche remercie l'assemblée de son vote unanime au nom de tous ceux qui ont travaillé à ce projet. Il a été rapporté par les groupes qu'un grand travail avait été fourni, c'est vrai, même s'il a lui-même finalement plutôt peu participé par rapport à d'autres de ses collègues ou par rapport aux membres du comité de pilotage pour mettre au point toute cette nouvelle structure dans les temps. Cela n'a pas été une sinécure.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la fixation du taux de l'impôt foncier suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

M. D. Schürch dit que ce rapport est une simple adaptation qui n'est pas obligatoire, mais qui correspond à ce que l'ensemble des communes voisines ont fait. Boudry a fait le choix de suivre le mouvement. C'est effectivement une augmentation de l'impôt, mais ce n'est qu'une légère augmentation et ainsi Boudry tente de normaliser ce qui peut l'être avec les communes voisines et aussi dans l'état d'esprit que le futur sera peut-être une plus grande commune avec des règlements identiques et des règles générales identiques. C'est dans cet esprit que le rapport a été fait. L'impact financier est relativement peu important et pour le citoyen, si quelqu'un veut imaginer et s'il regarde le bâti de Boudry, ce n'est pas Monsieur tout le monde qui doit se ruiner avec cela et il dirait même que certaines grandes industries, avec des bâtiments très importants ne vont pas se ruiner avec ces CHF 18'000.00 de plus.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que le groupe acceptera à l'unanimité cet arrêté proposé par le Conseil communal. Ce rapport a été induit par une modification de la loi cantonale et permettra de mettre un certain baume, un très léger baume, sur les quelques plaies qui sont causées sur les communes par le report des charges cantonales.

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que le groupe a étudié avec attention ce point de l'ordre du jour. Il constate que ce prélèvement de 0,1 ‰ supplémentaire serait applicable aux institutions de prévoyance, les caisses de retraites entre autres, ainsi qu'aux personnes morales. De plus, l'Etat, d'autres communes, des syndicats intercommunaux ou des établissements qui en dépendent seraient assujettis si les immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but. Ne sont pas concernés les propriétaires privés. Le PLR constate que cet arrêté rapporte peu, l'estimation communale nous dit environ CHF 18'000.00 par an. Certains pensent que cela ne vaut pas la peine, car cela risque de péjorer l'image de Boudry. Le PLR dans sa majorité ne soutiendra pas l'acceptation de cet arrêté. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, en son nom, rappelle qu'il y a environ 2 ans, à la séance du budget, l'assemblée avait accepté un gel des salaires des employés communaux, pour ce qui pouvait être considéré comme une peccadille d'un point de vue financier par rapport à l'ensemble du budget. Ce gel a été fait pour l'effort des finances communales et il trouverait dommage de ne pas demander à d'autres personnes de contribuer à cet effort.

Au vote, le rapport est refusé à 14 voix contre 13 et 4 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 ayant pour objet le remplacement du chauffage à mazout du collège de Vauvilliers par le raccordement au chauffage à distance (CAD) du plateau de la Gare et l'évacuation de la citerne

M. J.-M. Buschini dit qu'il faut être clair et cela a d'ailleurs été relevé lors de la séance de la commission de gestion et des finances et également lors de la séance de groupe du PS, ce rapport est issu d'un oubli puisque la Commune a signé un contrat qui tenait compte, à la fois du chauffage à distance pour la structure d'accueil et du collège. La première partie a été réglée dans un précédent rapport et a été payée, mais il restait à payer la partie introduction pour Vauvilliers. Il aurait fallu ajouter cette facture de CHF 54'000.00 dans le rapport d'avril à propos du chauffage et des frais d'installation à l'intérieur du bâtiment pour passer du chauffage à mazout au chauffage à distance. C'est une taxe d'introduction unique, comme devrait le payer n'importe quel propriétaire qui change son installation de chauffage et la Commune doit la régler à l'entreprise distributrice, en l'occurrence le Groupe E Celsius. Afin de ne pas saucissonner une nouvelle fois, il a été choisi d'y associer directement l'évacuation de la citerne. La loi oblige à dégazer une citerne qui n'est plus employée, mais dans le rapport de ce soir, il est également proposé de l'évacuer, ce qui oblige à faire une ouverture dans le local de la citerne, puis cette dernière sera découpée et évacuée afin de pouvoir profiter d'un local supplémentaire à Vauvilliers, en fonction des travaux à faire de ce collège et de l'avenir.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité. Comme M. J.-M. Buschini vient de le dire, les membres ont relevé qu'en effet la taxe d'introduction, facturée par le Groupe E, aurait dû être intégrée à la première demande de crédit évitant ainsi le sentiment de rajout. Toutefois, pour la Commission, cette taxe est une obligation de départ de collaboration avec le Groupe E selon contrat à considérer comme une sorte de « pas de porte » et qui permet de ne recevoir des factures que pour la dépense calorifique pure qui sera utilisée. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que le rapport indique une erreur de planification du dicastère des bâtiments, puisqu'un précédent rapport (n° CG-2170.600-4 du 23.3.2018) avait déjà été présenté et accepté pour un montant de CHF 90'000.00. Au final, l'ensemble des deux rapports représente un montant de CHF 170'000.00, même si une part des premières taxes d'introduction concerne également

le nouveau bâtiment parascolaire. Certes, le responsable du dicastère concerné aura eu le mérite de reconnaître cette erreur, mais le législatif du groupe souhaiterait éviter ce genre de couac, dans la mesure où le montant supplémentaire représente 47% du crédit d'engagement total. Les conseillers généraux perdent ainsi la vue réelle des montants engagés sur l'objet. Le fait de pouvoir compenser les montants non prévus dans le plan d'investissement par des reports ne le satisfait aucunement. Cet artifice comptable ne devrait pas constituer une excuse, même si le but est de garantir le respect des règles d'autofinancement. Il comprend cependant la nécessité de ce crédit complémentaire, c'est pourquoi, le groupe, dans sa séance de préparation, a accepté dans son unanimité le présent arrêté.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que le petit beug a également été relevé et il a été reconnu par le Conseil communal. Mais ce petit beug ne remet aucunement en question le choix de base, qui est un choix énergétique et écologique, de raccorder ce chauffage au chauffage à distance. Finalement, c'est cela qui compte, c'est ce qui avait été proposé à la base et qu'il faille rajouter ce montant ou pas, le groupe aurait certainement pris cette décision, parce que c'est la plus logique. De ce fait, il est tout à fait logique d'accepter ce rapport.

M. F. Kistler, en son nom, dit que l'erreur est humaine. Cela a été admis dans le rapport, toutefois, à son avis, il manque, par rapport à l'autorité que le Conseil général représente, quelques mots d'excuses, parce que c'est quand même une grosse gaffe et cela n'apparaît absolument pas dans le rapport. A ce titre-là, il le trouve désinvolte. Il n'apparaît pas non plus quelles sont les mesures correctives qui ont été prises pour éviter que cela se rapporte à futur. Pour marquer ce point-là, il désapprouvera ce rapport, tout en sachant que l'investissement est obligatoire.

M. J.-M. Buschini répond à M. F. Kistler qu'il est d'accord que c'est une grave erreur et qu'il aurait pu y avoir des excuses dans le rapport. Mais il le lui a dit, il est responsable du dicastère, une erreur a été faite dans les services, mais en tant que responsable, il l'assume au nom de toute son équipe et transmet ses plus plates excuses à ce niveau-là. M. F. Kistler l'a déjà dit, l'erreur est humaine et M. J. -M. Buschini ajoute qu'il est loin d'être parfait dans le meilleur des mondes. Il reconnaît qu'il y a eu une erreur.

Au vote, le rapport est accepté à 30 voix contre 1.

M. J.-M. Buschini remercie l'assemblée pour cette acceptation à une forte majorité.

7. Interpellation concernant la pose d'une climatisation en toiture aux Addoz 21a, déposée par MM. B. Thomson et B. Geiser

M. B. Thomson déclare que cela fait 15 ans qu'il participe activement à la vie politique de Boudry, toutefois le 16 février 2018, c'était la première fois qu'il a vécu un vote pareil, avec 12 abstentions sur 25 votants. Il s'étonne que cette situation ne pousse personne à se remettre en question, en particulier le Conseil communal qui était l'auteur de ce rapport. Il y a eu beaucoup de temps passé en débat pour changer le règlement et personnellement, il trouve que ce temps et ces discussions ont été un écran de fumée, plutôt que de dresser la vraie problématique de ce rapport. C'est pour ces raisons-là qu'il a souhaité soumettre une interpellation ce soir, plutôt que de poser les nombreuses questions qui figurent dans ce document. Il espère des réponses complètes soutenues par les documents nécessaires. Il trouve que ce rapport était incomplet, mais aussi incohérent, en tout cas incohérent avec les principes de développement durable que la Commune de Boudry défend et aussi incohérent avec des principes de base sur la rénovation d'un bâtiment. Mes collègues PLR savent que son avis sur cette affaire est très tranché, il l'assume, et pour rétablir sa confiance en le Conseil communal, il souhaite que cette interpellation soit prise au sérieux et qu'il reçoive les réponses qu'il a demandées. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-M. Buschini, au nom du Conseil communal, déclare qu'il ne reviendra pas sur le début de l'interpellation puisque cela a été réglé par la modification du Règlement général de Commune qui a été accepté tout à l'heure. Il dit qu'au moment du vote, il était absent et de ce fait n'a pas pu donner d'informations complémentaires sur le rapport. Sauf erreur, il était en train de se faire opérer à l'hôpital de Berne. Il rappelle le résultat du vote : 12 voix contre 1 et 12 abstentions. Il a posé la question au Conseil communal et à l'administrateur pour savoir s'il y avait unité de matière dans cette interpellation. En effet, c'est une foison de questions qui part dans tous les sens concernant, à la fois la construction et le rapport sur la construction, mais qui concerne aussi des choses qui n'ont pas à être mentionnées au niveau du Conseil général, notamment au sujet de la gestion de la crèche, qui est gérée par une association privée et que cette dernière est la locataire de la Commune. La commune de Boudry n'a pas vue sur les comptes de cette association mais, il le sait par son président, elle va très bien au niveau financier. Il répond maintenant aux questions les unes après les autres. Non, il n'y a pas eu de demande de devis pour la rénovation de la toiture puisque la Commune a entrepris les réparations nécessaires et que ces dernières ont permis d'éliminer le problème qui était essentiellement des infiltrations d'eau. En effet, ces problèmes, qui duraient depuis plusieurs années, c'est d'ailleurs la première chose qu'il avait dû défendre au nom de la commune une semaine après son entrée au Conseil communal, sont actuellement résolus. Si Boudry veut s'attaquer à une rénovation plus complète de ce bâtiment, évidemment cela nécessiterait une étude et puis il faudrait mettre ce bâtiment aux normes cantonales actuelles. C'est-à-dire une amélioration en terme d'isolation hydrique, mais aussi d'isolation thermique, qui obligerait à épaissir la dalle de toit et également à revoir tous les murs, donc à des frais importants. Votre deuxième question, le Conseil communal a remis en 2016 un plan de législation au niveau des bâtiments communaux, la rénovation de cette toiture était mentionnée comme une priorité, l'est-elle toujours ? Il répond que non. Ce n'est plus une priorité. Au moment de l'élaboration du plan de législation, une étude rapide des bâtiments communaux a été faite, les intentions du moment sont indiquées et dans son dicastère, l'accent avait été essentiellement mis sur la construction de la nouvelle structure d'accueil qui a pu être achevée au pas de course, à fil tendu, même très tendu, sur la fin afin de pouvoir ouvrir la structure dans les délais souhaités. La deuxième priorité est le bâtiment du collège de Vauvilliers qui, malgré les nombreuses interventions qui ont été faites sur le toit, continue à poser problème. Nos services font actuellement une étude importante au sujet de ce bâtiment-là et c'est d'ailleurs prévu qu'un rapport soit présenté, soit avec le budget, soit au plus tard à la première séance de l'année afin que le Conseil général puisse se prononcer sur cette réfection du collège qui nécessitera plusieurs centaines de milliers de francs d'investissement. D'autres bâtiments posent problèmes et c'est pour cette raison que la crèche n'est plus une priorité. Le bâtiment administratif de la route des Addoz a lui aussi subi des fuites lors des derniers orages, phénomène des toits plats, constructions des années 70, toutes les communes, malheureusement qui ont des constructions de cette époque-là sont en train d'en récolter les mauvais fruits. Deuxième bâtiment qui demande une réfection, c'est le bâtiment commercial de la rue Oscar-Huguenin 13. Il faudra bientôt s'y attaquer, car toute la toiture devra être refaite. Et enfin le toit du bâtiment des métairies est aussi dans un état déplorable. Au vu de ces différentes échéances, et comme les réfections qui ont été entreprises sur le bâtiment de la crèche donnent satisfaction, ce n'est plus une priorité. La question suivante, est-ce que l'architecte communal a proposé plusieurs options pour résoudre le problème d'un excès de chaleur en été dans les locaux de la crèche des Addoz ou est-ce que la pose d'une climatisation a été la seule variante proposée au Conseil communal ? La Commune ne se lance pas dans ce genre de chose au hasard. Boudry a des services professionnels qui ont mené des études. Premièrement, il y a eu un contact avec le directeur de la crèche. Sur l'année 2017, 30 jours ont été avec des chaleurs supérieures à la norme, surtout dans les locaux de sieste des bébés. Il fallait trouver une solution, la commune avait une forte responsabilité et n'allait pas, sur une si longue période, laisser des bébés avec de telles températures. Le premier projet était de climatiser l'entier du bâtiment et au moment de la demande du permis, le SENE (Service de l'énergie) a posé son opposition, avec raison, en disant qu'il n'était pas possible de climatiser tout un bâtiment de cette manière. Des séances ont eu lieu avec ce service et la décision a été prise de ne climatiser que l'étage

supérieur, c'est-à-dire les locaux de sieste, à condition de protéger la façade sud par des stores afin de recouvrir ces blocs de verres qui amènent cette chaleur (des photos sont montrées à l'écran). Le bâtiment est comme il est, il a été acheté à l'époque à une église et puis il n'était pas prévu, dans sa construction originale, qu'il soit occupé par une crèche. Il n'était d'ailleurs pas encore de ce côté-ci de la salle, mais encore dans les bancs lors que le Conseil général a accepté cet achat. Des stores ont donc été installés et, pour le bas, il a fallu agrandir une fenêtre afin de permettre une ouverture d'une partie de ces blocs de verre pour permettre d'aérer. Les usagers ont comme consigne d'aérer toutes les nuits pour provoquer une circulation d'air et ils ont également la consigne d'utiliser la climatisation en dernier ressort. Il demande à l'administrateur d'afficher à nouveau les photos de l'installation et ajoute que c'est une climatisation légère, ressemblant à celle d'une chambre d'hôtel. Il espère que cela répondra à une partie des interrogations. Il continue avec la question concernant la plus-value du loyer. Oui, la plus-value a été prise en considération et la crèche, à partir du 1^{er} janvier 2019, comme c'était prévu, va voir sa location augmenter de CHF 275.00 par mois. Ce montant couvrira l'entier de l'emprunt, y compris les frais hypothécaires, sur vingt ans, soit CHF 66'000.00. Au sujet de la consommation énergétique supplémentaire. Certes, elle existe, une climatisation va bien sûr consommer de l'énergie et il espère, tout comme les interpellateurs, qu'elle sera limitée. Mais la crèche va payer l'entier de ses charges, que ce soit pour l'électricité ou pour l'eau et la commune ne verra même pas passer ces factures. La crèche les recevra en direct du fournisseur, comme chacun d'entre nous. Pour le reste, il ne fera pas de commentaire, il l'a dit dans l'introduction. Il n'y a pas unité de matière, le Conseil communal n'a pas d'intention pour le moment de faire entrer cette crèche dans le giron communal. Bien entendu, comme chaque année, la crèche devra faire une demande au niveau cantonal pour obtenir son autorisation, mais l'augmentation de loyer de CHF 275.00 devrait pouvoir être absorbée sans problème et l'association de la crèche a garanti qu'elle avait de quoi supporter cette charge supplémentaire. Il croit qu'il a repris toutes les questions qui étaient listées dans l'interpellation, après il y en a pleins d'autres sous-entendues et il pourrait développer cela pendant des heures, mais il pense que tout a été dit.

Le président le remercie pour ses réponses détaillées et demande aux interpellateurs s'ils sont satisfaits.

M. B. Thomson remercie également M. J.-M. Buschini de ses informations complémentaires et déclare qu'il est partiellement satisfait.

Le président l'informe de son droit de déposer, s'il le souhaite, une motion.

8. Informations du Conseil communal

Mme. M. Braghini déclare que la dernière séance du Conseil général de l'année avait été fixée le 10 décembre, mais à la demande de la Commission de gestion et des finances, elle a été reportée au 17 décembre 2018. Elle prie chacun de bien vouloir retenir cette date. Cette séance sera essentiellement consacrée à l'étude du budget. Au préalable, il sera procédé à une séance extraordinaire avec la Commission de gestion et des finances.

M. D. Schürch donne une information au sujet du Château de Boudry. L'intendant actuel va prendre sa retraite à la fin de cette année et ceci implique une réorganisation du site. Différents partenaires se sont retrouvés autour de la table pour discuter de l'avenir et la Commune de Boudry, de par son Conseil communal, a décidé d'une part, de participer financièrement, mais aussi d'autre part de faire partie de ce groupe pour réfléchir à cet avenir dans une forme d'association qui comporterait le canton bien sûr, pour l'entretien du bâtiment et une part du salaire de futur coordinateur, mais aussi les associations viticoles, la promotion des produits du terroirs, les confréries bachiques et le musée qui

est un acteur important et qui a son propre système de financement. Cette information, il la donne ce soir parce que demain paraîtra un communiqué de presse commun entre les différentes entités. Ensuite, une fois que le dossier sera un peu plus avancé, il fera également un rapport à l'attention du Conseil général. Il a déjà une séance prévue à mi-novembre, l'objectif serait de faire paraître l'annonce pour engager la nouvelle personne d'ici la fin de l'année pour avoir quelqu'un si possible à début mars. L'association aimerait aussi que dans le local dénommé « Le Caveau » puisse se tenir un petit café ou restaurant permanent qui fasse la promotion des produits du terroir, donc que ce Château soit ouvert autrement. Il faudra travailler sur la signalisation et sur la promotion, mais c'est bien parti et c'est pour cette raison que la commune de Boudry a décidé de s'impliquer. La participation de la commune s'élève à ce jour à CHF 17'500.00, c'est-à-dire CHF 10'000.00 par année pour soutenir le projet, il ne sait pas encore combien d'année cela durera, cela dépendra aussi du chiffre d'affaire que réussira à faire le coordinateur avec les différentes prestations et l'administration renoncera à facturer les CHF 7'500.00 pour le bouclage des comptes de la société du Musée de la vigne et du vin. Ce montant avait été encaissé jusqu'à aujourd'hui. Il pense que l'engagement est au minimum pour deux ans, mais cela sera à rediscuter une fois que la machine sera lancée. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. P. Quinche dit que le Conseil communal a décidé de revoir l'arrêté qui règlemente les six ou sept places de parc à la rue des Rochettes, du côté ouest, à l'est ce sont des places louées. Il a souhaité à ce que les membres de Commissions ou les Conseillers généraux ou un staff de crise en cas de crues puissent s'y parquer. Il est donc décidé de réserver ces places, non seulement pour l'administration communale pendant la journée, car il y a encore deux personnes qui travaillent dans ce bâtiment, mais également la nuit et les samedis et les dimanches. Cet arrêté permettra également de ne plus tolérer d'autres véhicules que ceux du Conseil communal, de la police cantonale et du locataire autour du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Il sait que certains avaient peut-être pris l'habitude de se garer là, mais il a besoin de ces places. En plus, il dit que le Conseil communal souhaite garder le poste de Police neuchâteloise de Boudry, un véhicule d'urgence, de première nécessité et autre sera garé à la rue du Temple 2. Donc il faut donner la possibilité à ce véhicule de pouvoir s'échapper à tout moment, 24 heures sur 24, tout ceci pour la sécurité des Boudryens et il espère ainsi que plus d'un sera satisfait.

9. Questions

M. J. Buschini, en son nom, se permet de revenir sur le point 5 de l'ordre du jour qui a été refusé ce soir. Il dit avoir un grand respect pour la démocratie et prend acte de cette décision. Toutefois, il relève que certains membres du PLR ont changé d'avis depuis la séance de la Commission de gestion et des finances et relève également que ce changement subit d'avis n'est pas le premier de certains membres PLR de ladite Commission. Dès lors, il se pose la question suivante : n'est-ce pas trop difficile de retourner sa veste en cette période de grand froid ? Plus sérieusement, il doute de son utilité à siéger dans cette Commission si les décisions sont prises avec autant de légèreté.

Le président le remercie de son intervention et pense que sa question n'attend pas forcément de réponse, mais de la méditation.

M. P. Meisterhans, en son nom, rappelle qu'il avait déjà demandé lors d'une séance précédente qu'il soit fait un inventaire des bâtiments à vendre dans Boudry. En effet, il a été approché par plusieurs promoteurs intéressés à l'achat éventuel d'un ou l'autre des bâtiments communaux.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il existe un inventaire précis des bâtiments communaux et qu'il sait lesquels pourraient être vendus. Il faut être clair, il n'y en a que deux, ce sont les deux bâtiments au-dessous de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire, rue du Temple 2 et rue des Rochettes 20. Une étude avait d'ailleurs été commencée au sein de l'administration pour connaître les prix du marché. Le Conseil

communal n'a pas l'intention de se séparer d'autres bâtiments. Pour l'immeuble à la rue Oscar-Huguenin 13, il estime qu'il a une importance commerciale, il y a un dentiste et une pharmacie. Le bâtiment est intéressant au niveau des entrées et des revenus et même s'il faut refaire le toit, il n'a pas envie de s'en séparer. Cela fait partie de l'entretien. Il est un peu plus sceptique avec les bâtiments de la rue Louis-Favre, le n° 36 et le n° 38. C'est vrai qu'il est plus difficile de louer ces objets, tout comme bien d'autres locaux sur cette rue, mais le choix a maintenant été arrêté de modifier l'ancien restaurant en loft et les transformations interviendront dans le courant de l'année prochaine. Ensuite, soit il sera à louer à un privé, soit si cela n'intéresse personne, il sera utilisé comme troisième appartement de vacances, parce que les deux appartements de vacances sont bien réservés, la demande est forte. Finalement, il a une bonne nouvelle, il annonce que cette fois, cela va être fait, le Centre d'hébergement de Bellevue sera vendu. Un rendez-vous est fixé la semaine prochaine avec les promoteurs, ces derniers lui ont assuré un paiement pour la fin de l'année.

M. D. Schürch déclare qu'il entend dire que certains ont envie de vendre les réseaux, d'autres les bâtiments. Il trouve qu'il ne faut pas casser sa tirelire quand ce n'est pas nécessaire. Il dirait que ces objets sont à quelque part aussi une réserve potentielle pour des temps plus difficiles qu'aujourd'hui. Il pense que c'est bien d'étudier, de savoir combien cela vaut et d'être prêt à le faire. Le Conseil communal a aussi reçu plusieurs offres pour toutes sortes d'objets ou de projets. La Commune de Boudry a des terrains agricoles, des vignes, des bâtiments, des centaines d'hectares de forêt, un réseau électrique et il se demande pourquoi il faudrait sacrifier cela maintenant. Si vraiment Boudry était dans la pire des périodes financières, il comprendrait, mais aujourd'hui, il ne trouve pas qu'il y a urgence.

Mme E. Buschini, en son nom, s'adresse à M. J.-P. Leuenberger. Elle lui avait demandé ce qu'il allait advenir de la voiture rouillée du rond-point des Buchilles. Il lui avait promis qu'elle allait être retirée, toutefois, elle est encore là et aimerait savoir si elle va encore rouiller davantage.

M. J.-P. Leuenberger la remercie pour sa question. Il lui promet que cette affaire n'est pas classée. Il dit en souriant qu'il a déjà mis des plantes autour afin de la camoufler, mais il a surtout mandaté ses services afin qu'ils demandent des devis pour une grue, car il n'y aura pas d'autres moyens de la sortir que d'utiliser une grue. Ce dossier suit son cours.

M. B. Thomson, en son nom, dit qu'il a trois questions. La première concerne les locaux que les partis pourraient utiliser en cas d'interruption de séances. Il demande s'il serait possible d'assigner à l'avance une salle pour chaque parti, afin d'éviter des pertes de temps inutiles et qu'ainsi chacun sache où il peut aller. La deuxième question est en lien avec les crues exceptionnelles de janvier 2018, ici à Boudry. Avec les changements climatiques, il pense que cela ne sera sûrement pas les dernières. Lors de cette urgence, il comprend très bien les mesures qui ont été prises de poser les digues près de la centrale hydroélectrique. Les digues ont été protégées avec des feuilles en plastique et comme l'été 2018 a été très sec, ce n'est pas seulement la terre qui a séché, mais aussi ce plastique. Ce dernier s'est desséché, s'est cassé et une bonne partie a maintenant trouvé le chemin de l'Areuse et des filets de perches. Il demande quelle est la situation actuelle. Il comprend bien qu'il faut avoir l'accord de l'Etat pour les mesures prises sur les berges de l'Areuse mais il trouve quand même que c'est un scandale écologique d'avoir laissé cela traîner. Il avait compris que ces mesures devaient restées durant l'année 2018, mais comme c'est bientôt la fin de l'année, il aimerait connaître la suite des opérations.

Le président propose que le Conseil communal réponde déjà aux deux premières questions.

M. J.-M. Buschini répond à la première, même s'il trouve que cette question est un peu superflue. Il y a deux salles, l'une en face de l'autre. Il prend d'autorité la décision suivante, le PLR ira à la salle des mariages, parce qu'elle est un peu plus grande et le PS ira dans la nouvelle salle qui sera bientôt rénovée en face.

M. P. Quinche répond à la deuxième question. Il déclare que lors des deux crues successives, il a été décidé à la première de créer deux digues pour palier à l'éventuel 200m³/seconde qui risquait de déferler à travers les gorges de l'Areuse depuis le Val-de-Travers. Cela n'a pas été le cas et il en est bien reconnaissant. Le débit est resté à 109 m³/seconde. Il a pu, grâce au plan ORCAN, obtenir CHF 15'000.00 nécessaire à la création de ces digues, mais comme il fallait protéger cette terre qui était fraîchement posée de façon à ce que cela ne s'érode pas trop vite, il a été utilisé un film plastique tenu par un ancrage sur le côté avec des lattes à tuiles. Il avait été envisagé de les garder, étant donné les prévisions. Il aurait pu y avoir à nouveau une période de crues en plein été, ou alors maintenant, il a reçu des alertes pour intempéries extrêmes, la situation est donc à nouveau critique. Il a maintenu ces digues pendant tout l'été, mais sans savoir que les rayons UV allaient détériorer aussi vite ces plastiques et que cela commence à se désagréger. C'est vrai que cela n'a pas été un bon exemple d'écologie, mais sachez que jeudi et vendredi passé, les services de la voirie ont tout nettoyé. Ils avaient déjà fait au préalable un premier nettoyage mais sans enlever ce qui était encore ancré. Le tir est corrigé, les ordres ont été passés entre sa collègue et lui. Les clous métalliques qui maintenaient le tout ont été retiré, et revanche, les digues restent. Elles sont maintenant bien tassées pour qu'à la prochaine première crue, elles tiennent le coup, mais elles ne tiendront pas à une seconde. De plus, il y a un projet avec Eli 10 SA de poser des tubes à proximité de la microcentrale hydroélectrique et il souhaiterait profiter à ce moment-là d'intégrer cette fouille avec ces dunes. Mais il ne faudra pas non plus faire une fouille plus importante qu'il ne faut pour améliorer une digue. Il dit qu'il reste très vigilant car les météorologues annoncent des périodicités non pas centennaires, mais bisannuelles de crues futures. Il espère que cela ne sera pas le cas.

M. B. Thomson remercie M. P. Quinche pour ses informations et dit qu'il est très content de cette réponse. Il espère que cet endroit sera à nouveau un peu plus attractif, car avant la construction de la microcentrale, c'était un endroit de détente très apprécié et là, c'est devenu un peu désertique. Sa troisième question concerne les compétences du Conseil communal. M. J.-M. Buschini a expliqué qu'il a dépensé CHF 66'000.00 pour la climatisation de la crèche des Addoz. S'il a bien compris les informations qu'il a reçues, le Conseil communal a droit à trois fois CHF 50'000.00 pendant une année. Il constate aussi à Boudry qu'il y a eu pas mal de changements qui n'ont pas forcément passé par un rapport. Il demande si c'est possible d'avoir un décompte de ces trois fois CHF 50'000.00.

M. D. Schürch lui répond que c'est bien sûr possible de lui fournir les données où les compétences du Conseil communal ont été utilisées. Cela sera de toute façon indiqué dans les prochains comptes, mais si M. B. Thomson les souhaitent avant, il peut les lui transmettre. A part ça, le Conseil communal respecte strictement le Règlement sur les finances que le Conseil général a voté, que cela soit clair. Il relève qu'il sent un manque de confiance ce soir de la part de M. B. Thomson.

Ce dernier dit qu'il en a clairement exprimé la raison.

M. J.-M. Buschini souhaite ajouter que le Conseil communal fait, à chaque fois, un rapport à la Commission de gestion et des finances lorsqu'il utilise, à trois reprises, sa compétence de CHF 50'000.00. Les membres de cette Commission, dont M. B. Thomson fait nouvellement partie, ont toujours été informés. Il le lui répète, car il le lui a déjà dit lors de la dernière séance de ladite Commission, ce genre de discours l'exaspère. Il vient de passer six années en confiance entre législatif et exécutif, les choses ont avancé dans cette commune dans bien des projets et depuis quelques semaines, il ne comprend pas pourquoi, cette confiance est mise en doute, alors que le Conseil communal n'a pas changé sa manière de travailler. Il peut lui assurer que chacun des Conseillers communaux, et il parle là autant pour ses collègues du PLR que pour son collègue PS, s'engage pour le bien de la Commune constamment. Ils font du bénévolat, ils travaillent à peu près à CHF 10.00 de l'heure, avec des responsabilités sur un budget de 25 mio de francs. Personne dans une entreprise n'accepterait de travailler comme ça. Chacun d'entre eux fait des efforts, ses collègues, qui ont la chance d'être à la retraite, mettent plus du 50% de leur temps au bénéfice de Boudry, lui-même et

